



INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)
(Recrutement d'un cabinet d'étude pour l'appui à l'élaboration d'une stratégie de tranformation digitale du système judiciaire tchadien)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE : 21/09/2022
	REFERENCE : UNDP/TCD10/SG/RFP/22/008

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission pour la sélection d'un cabinet d'étude qui aura pour charge l'appui à l'élaboration d'une stratégie de tranformation digitale du sysystème judiciaire tchadien.

Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 2 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les offres peuvent être soumises au plus tard le **octobre 7, 2022 en ligne via l'adresse procurement.td@undp.org avec heure limite 12h00, TU+1.**

Votre soumission doit être rédigée en **français**, et assortie d'une durée de validité minimum de **120 jours jours pour compter de la date de la soumission**.
 Les offres soumises dans E-Tendering doivent se limiter par fichier à un maximum de 50 MB, elles doivent être exemptes de virus. Ils ne doivent comporter aucune forme de virus ou de contenus corrompus, les offres seront rejetées le cas échéant.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante :

<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,

Alaza SOUMAILOU

Procurement Spécialiste

21 septembre 2022

DocuSigned by:

Alaza Soumailou

36F5DE229F6F420...

Annexe 1

Description des exigences

Contexte	<p>Les lois et textes fondamentaux du Tchad consacrent unanimement le principe de l'Etat de droit dont le gardien est le pouvoir judiciaire. Ainsi, la Constitution de 2018, en son article 1^{er}, stipulait que le Tchad est une République souveraine, indépendante, laïque, sociale, une et indivisible, fondée sur les principes de la démocratie, le règne de la loi et de la justice ». La Charte de la Transition abonde dans le même sens et conforte le pouvoir judiciaire dans son rôle de « gardien des libertés et de la propriété qui veille aux droits fondamentaux des citoyens ».</p> <p>Conformément à ce principe, les pouvoirs publics ont, de manière constante depuis les Etats Généraux de la Justice de 2003, exprimé la volonté de réformer et de moderniser la justice afin de la rendre apte à remplir ses fonctions essentielles de cohésion sociale et de développement économique mais également en phase avec la société numérique actuelle. Elle s'est concrétisée également par l'introduction d'un objectif spécifique dans la vision 2030 visant à « Garantir l'indépendance de la justice et en assurer l'efficacité¹ » et opérationnalisée dans le PND (2017 – 2021), par l'accessibilité du système judiciaire aux populations et l'amélioration de la politique carcérale².</p> <p>Néanmoins, un certain nombre de défis persistent et compromettent le fonctionnement optimal du système judiciaire tchadien. Des insuffisances sont décelées dans la gestion des ressources documentaires tant au niveau des juridictions que des maisons d'arrêt. On constate une dispersion de l'information disponible dans le secteur ainsi qu'un besoin d'en améliorer le traitement et l'exploitation. D'un côté, les problèmes sont dus à un manque de matériel (ordinateurs, imprimantes, scanners, logiciels adaptés, consommables informatiques, etc.), et de l'autre à des lacunes dans l'organisation interne des processus de travail (collecte, gestion/ transmission et archivage des données). Ces insuffisances nuisent à l'efficacité du système, empêchent le suivi régulier des dossiers et contribuent à la surpopulation carcérale.</p> <p>La transmission des informations entre les différents maillons de la chaîne est rendue difficile par un manque de processus et de procédures assurant une traçabilité des dossiers. Cela engendre au mieux des lenteurs de la procédure et au pire la perte des dossiers. Le diagnostic au sein de la police judiciaire et des établissements pénitentiaires est encore plus alarmant car la gestion documentaire est particulièrement rudimentaire et il n'existe pratiquement pas de processus de traçabilité des informations et des dossiers.</p> <p>En outre, l'accès aux services judiciaires au Tchad est aussi complexe qu'onéreux. Le pays dispose d'un nombre très limité d'institutions judiciaires surtout en milieu rural ; ce qui renforce les risques d'insécurité juridique des populations vulnérables notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Le Tchad compte 5 Cours d'Appel, 39 Tribunaux de Grande Instance, 43 Justices de Paix, 5 Tribunaux de Commerce, et 3 Tribunaux de Travail pour une population de 17 414 717 d'habitants et une superficie de 1 284 000 km².</p> <p>Face à ces défis et prenant en compte la nécessité de recourir aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) afin d'être à l'ère du numérique, il s'avère important de réfléchir sur les opportunités qu'offre l'E-Justice pour accompagner le ministère de la Justice dans ses efforts de renforcement de l'Etat de droit.</p> <p>En effet, à l'instar du monde économique, le monde juridique est indiscutablement en train de basculer dans l'ère du numérique. Engager le ministère de la Justice dans un plan de transformation numérique aura pour conséquence un changement profond de ses modes de fonctionnement. Ce plan de</p>
----------	---

¹ République du Tchad, « Vision 2030 : Le Tchad que nous voulons », juillet 2017, Sous-axe 2.1, OS4.

² République du Tchad, Plan National de Développement 2017 – 2021 : Ensemble œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère, Aout 2017, Résultat 2.3.3.

	<p>transformation aura pour ambition de rendre la justice plus accessible, plus rapide, plus efficace et plus transparente. Il offrira la possibilité d'une dématérialisation totale et progressive des procédures civiles et pénales. Il fera évoluer en profondeur les systèmes d'information de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.</p> <p>A terme, les magistrats et personnels de la justice disposeront d'outils performants leur permettant de faire le suivi régulier des dossiers dont ils ont la charge ; les échanges entre les professionnels du droit seront facilités ; les justiciables auront la possibilité de déposer des demandes et saisir la justice en ligne, de suivre leurs dossiers en ligne ; l'orientation des détenus sera facilitée, leurs avocats et leurs proches pourront effectuer des démarches en ligne (suivi des dossiers, prise de connaissance des décisions judiciaires et recours en justice) ; les mineurs pris en charge par la protection judiciaire des juges pour enfants seront suivis plus efficacement. Le suivi du personnel de justice (gestion des effectifs, affectation, retraite, etc) sera aussi facilité.</p> <p>Parvenir à cet horizon requiert de la méthode et de la coordination pour éviter la duplication des efforts et la poursuite d'objectifs divergents voire contreproductifs. A cet effet, il convient d'appuyer la formulation d'une stratégie nationale de digitalisation du système judiciaire tchadien. Au-delà du PNUD, celle-ci servira de boussole au Gouvernement du Tchad et à l'ensemble des partenaires techniques et financiers du Tchad qui interviennent dans le domaine de la justice. Il détaillera les besoins en investissements pour l'atteinte d'une justice de référence et la consolidation de l'Etat de droit au Tchad après un examen minutieux de l'ensemble des initiatives en cours et de leurs forces et faiblesses. Dans une démarche systémique, il prendra concomitamment en charge les besoins en termes de système d'information, de cybersécurité, de processus métiers, d'infrastructures et de renforcement des capacités.</p>
Partenaire de réalisation du PNUD	Non applicable
Brève description des services requis	Conduire la mission d'élaboration d'une stratégie de transformation digitale du système judiciaire tchadien en vue de la mise en place de la E-Justice pour le renforcement de l'état de droit au Tchad.
Liste et description des prestations attendues	<p>De façon spécifique pour chaque cabinet, la mission se déroulera en cinq (05) phases distinctes réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire une analyse situationnelle suivie des propositions stratégiques d'amélioration digitale du système judiciaire ; • Proposer une offre de service public dématérialisé; • Proposer un plan d'actions pour l'opérationnalisation de la transformation numérique de l'Administration. <p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <p>Les résultats attendus sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une analyse situationnelle sur la transformation numérique du système judiciaire (outils digitaux utilisés, niveau de connaissance des outils dans l'administration, cadre légal et réglementaire) est effectuée ; • Une approche est définie pour améliorer l'organisation du travail de l'appareil judiciaire de même que les modes de gestion ; • L'offre de services publics dématérialisés est renforcée ; • Un plan d'actions opérationnel avec un portefeuille de projets partagés est proposé pour renforcer la transformation numérique du système judiciaire ; • Un dispositif de suivi - évaluation est mis en place pour mesurer les progrès enregistrés ; Des indicateurs de suivi de performance sont définis pour un meilleur suivi.

	<ul style="list-style-type: none"> • Un plan de mobilisation des ressources est élaboré pour le financement des actions opérationnelles retenues pour le renforcement de la transformation numérique du système judiciaire ; • Une formation de 5 jours, est réalisée par le cabinet au profit, d'au moins 50 participants (issus du groupe de travail E-Justice, des institutions judiciaires et des auxiliaires de la justice et du Ministère des Postes et de l'Economie numérique) sur les enjeux de la transformation digitale du système judiciaire. <p>LIVRABLES</p> <p>Aux termes de chaque étape, le cabinet devra remettre au PNUD et au comité de suivi, les livrables validés par les différentes parties en trois exemplaires en français (version papier et sur clés USB), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La note méthodologique (12 pages maximum) de la mission avec un chronogramme détaillé ; • La note diagnostique de la maturité digitale du système judiciaire tchadien (minimum 10 pages) ; • La stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique ; • Le plan de renforcement de capacités des agents sur la transformation digitale ; • Une formation test sur les enjeux de la digitalisation du système judiciaire ; • Un rapport de fin de mission + La version finale, intégrant les recommandations de l'atelier de validation, de la Stratégie de transformation digitale du système judiciaire comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique, ainsi que du plan de renforcement de capacités des agents sur la transformation digitale. Y compris un document de synthèse ne dépassant pas 10 pages. Les détails de ces différents points se trouvent en annexe III, les termes de référence (TDRs) 															
Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	Le cabinet d'étude sera placé sous la supervision directe du Coordonnateur du Projet requérant.															
Fréquence des rapports	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="459 1266 1127 1325">Livrables</th> <th data-bbox="1127 1266 1333 1325">PERIODE</th> <th data-bbox="1333 1266 1516 1325">DATE LIMITE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="459 1325 1127 1451">Note méthodologique de la mission avec un chronogramme détaillé à produire 3 jours après la réunion de cadrage.</td> <td data-bbox="1127 1325 1333 1451">Première semaine</td> <td data-bbox="1333 1325 1516 1451">22-oct.-22</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 1451 1127 1577">Une note diagnostique de la maturité digitale du système judiciaire tchadien (minimum 08 pages) ;</td> <td data-bbox="1127 1451 1333 1577">10 jours calendaires</td> <td data-bbox="1333 1451 1516 1577">02-nov-22</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 1577 1127 1703">La stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique</td> <td data-bbox="1127 1577 1333 1703">14 jours</td> <td data-bbox="1333 1577 1516 1703">16-nov-22</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 1703 1127 1801">Le plan de renforcement de capacités des agents sur la transformation digitale.</td> <td data-bbox="1127 1703 1333 1801">07 jours</td> <td data-bbox="1333 1703 1516 1801">23-nov-22</td> </tr> </tbody> </table>	Livrables	PERIODE	DATE LIMITE	Note méthodologique de la mission avec un chronogramme détaillé à produire 3 jours après la réunion de cadrage.	Première semaine	22-oct.-22	Une note diagnostique de la maturité digitale du système judiciaire tchadien (minimum 08 pages) ;	10 jours calendaires	02-nov-22	La stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique	14 jours	16-nov-22	Le plan de renforcement de capacités des agents sur la transformation digitale.	07 jours	23-nov-22
Livrables	PERIODE	DATE LIMITE														
Note méthodologique de la mission avec un chronogramme détaillé à produire 3 jours après la réunion de cadrage.	Première semaine	22-oct.-22														
Une note diagnostique de la maturité digitale du système judiciaire tchadien (minimum 08 pages) ;	10 jours calendaires	02-nov-22														
La stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique	14 jours	16-nov-22														
Le plan de renforcement de capacités des agents sur la transformation digitale.	07 jours	23-nov-22														

	<p>Atelier de présentation et de validation de la note diagnostique de la maturité digitale du système judiciaire tchadien, de la stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique, ainsi que du plan de renforcement de capacités des agents sur la transformation digitale.</p>	4 jours	27-nov-22
	<p>Une formation test sur les enjeux de la digitalisation du système judiciaire</p>	7 jours	04-déc.-22
	<p>Un rapport de fin de mission + La version finale, intégrant les recommandations de l'atelier de validation, de la Stratégie de transformation digitale du système judiciaire comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique, ainsi que du plan de renforcement de capacités des agents sur la transformation digitale. Y compris un document de synthèse ne dépassant pas 10 pages.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 	7 jours	11-déc.-22
Exigences en matière de rapport d'avancement	<p>Aux termes de chaque étape, le cabinet devra remettre, au PNUD et au comité de suivi, les livrables validés par les différentes parties en trois exemplaires en français (version papier et sur clés USB), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La note méthodologique (12 pages maximum) de la mission avec un chronogramme détaillé ; • Une note diagnostique sur la maturité digitale du système judiciaire tchadien (minimum 10 pages) ; • Le plan de renforcement de capacités des agents en matière de transformation digitale ; • La stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique ; • Le plan d'actions opérationnel pour la transformation numérique du système judiciaire ; • Un rapport de fin de mission avec les conclusions de la mission. 		
Lieu des prestations	N'Djamena avec un déplacement possible dans les provinces		
Durée prévue des prestations	Cinquante-deux (52) jours		
Date de commencement prévue	24 octobre 2022		
Date-limite d'achèvement	13 décembre 2022		
Déplacements prévus	Dans les provinces du Tchad. à prendre en compte dans l'offre financière du soumissionnaire.		
Exigences particulières en matière de sécurité.	N/A		
Equipements à fournir par le PNUD (doivent être exclus du prix offert)	N/A		

Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités	<input checked="" type="checkbox"/> Requis															
Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services	<input checked="" type="checkbox"/> Requis															
Devise de la soumission	Francs CFA (XAF)															
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables															
Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)	<input checked="" type="checkbox"/> 120 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission.															
Soumissions partielles	<input checked="" type="checkbox"/> Interdites															
Conditions de paiement ³	<p>Condition de versement du paiement :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>LIVRABLES</th> <th>DELAI/Jour estimé</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1ère tranche : Réception de la note d'orientation méthodologique et de la note diagnostique</td> <td>13ème jours</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>2ème tranche : Stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel</td> <td>27ème jours</td> <td>30%</td> </tr> <tr> <td>3ème : Plan de renforcement de capacités et rapport final.</td> <td>45ème jours</td> <td>20%</td> </tr> <tr> <td>4ème et dernière tranche : Rapport final de Mission et Document de la stratégie comprenant le plan d'action opérationnel et le plan de renforcement des capacités. Y compris une synthèse de 10 pages maximum.</td> <td>52ème jours</td> <td>20%</td> </tr> </tbody> </table> <p>Sous trente (30) jours à compter de la date à laquelle les conditions suivantes seront respectées :</p> <p>a) l'acceptation écrite par le PNUD de la qualité des prestations (et non pas leur simple réception) ; et</p> <p>b) la réception de la facture du prestataire de services.</p>	LIVRABLES	DELAI/Jour estimé	%	1ère tranche : Réception de la note d'orientation méthodologique et de la note diagnostique	13ème jours	30%	2ème tranche : Stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel	27ème jours	30%	3ème : Plan de renforcement de capacités et rapport final.	45ème jours	20%	4ème et dernière tranche : Rapport final de Mission et Document de la stratégie comprenant le plan d'action opérationnel et le plan de renforcement des capacités. Y compris une synthèse de 10 pages maximum.	52ème jours	20%
LIVRABLES	DELAI/Jour estimé	%														
1ère tranche : Réception de la note d'orientation méthodologique et de la note diagnostique	13ème jours	30%														
2ème tranche : Stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel	27ème jours	30%														
3ème : Plan de renforcement de capacités et rapport final.	45ème jours	20%														
4ème et dernière tranche : Rapport final de Mission et Document de la stratégie comprenant le plan d'action opérationnel et le plan de renforcement des capacités. Y compris une synthèse de 10 pages maximum.	52ème jours	20%														
Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement	<p>1- Le Groupe de travail E-justice, et</p> <p>2- Le Coordonnateur du projet Renforcement des Institutions de la Chaîne Pénale.</p>															
Type de contrat devant être signé	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat de services professionnels															
Critère d'attribution du contrat	<input checked="" type="checkbox"/> Score combiné le plus élevé (l'offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %)															

³ Le PNUD préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le prestataire de services exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé ou d'une avance de plus de \$30,000, le PNUD obligera le prestataire de services à fournir une garantie bancaire ou un chèque de banque à l'ordre du PNUD du même montant que l'avance versée par le PNUD au prestataire de services.

	<input checked="" type="checkbox"/> Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.
Critère d'évaluation de la soumission	<p>Soumission technique (70 %) <i>Voir détail dans les termes de référence en annexe 3</i></p> <p>Soumission financière (30 %) A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.</p>
Le PNUD attribuera le contrat à :	Un seul et unique soumissionnaire.
Annexes de la présente RFP	<input checked="" type="checkbox"/> Formulaire de présentation de la soumission (annexe 2) <input checked="" type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 4) <input checked="" type="checkbox"/> Termes de référence détaillés (annexe 3)
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	<p>Adresse : faq.td@undp.org</p> <p>Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.</p>
Autres informations	<p>1- L'attention des soumissionnaires est attirée sur l'importance d'une lecture très attentive de l'ensemble des dispositions du présent appel à proposition.</p> <p>En particulier les soumissions devront être faites conformément à l'annexe 3 (dont le modèle devra être impérativement reproduit avec le papier à en-tête du soumissionnaire et signé par la personne ayant pouvoir d'engager l'entité soumissionnaire), tous les CVs du personnel proposé, avec spécification dans chaque cas du poste pour lequel ledit personnel est proposé, devront être impérativement signés et datés, en plus d'être suivis d'une certification de disponibilité de l'Expert proposé à faire la mission, également datée et signée de sa main.</p> <p>2- Le soumissionnaire présentera une Proposition technique et une Proposition financière. La proposition financière doit être protégée par un mot de passe ou code qui sera demandé si la proposition technique obtient au minimum 70% à l'évaluation technique. IMPORTANT : Le Tableau des coûts et la Ventilation des coûts par prestation constituent la proposition financière qui doit être protégée par un mot de passe ou code.</p> <p>NB : la non-présentation d'un quelconque de ces documents ou le non respect d'une instruction entraînerait l'élimination pure et simple de la soumission.</p>

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES⁴

(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services⁵)

[insérez le lieu et la date]

A : [insérez le nom et l'adresse du coordonateur du PNUD]

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes au PNUD conformément aux exigences définies dans la RFP en date du [précisez la date] et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales du PNUD.

A. Qualifications du prestataire de services

Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences du PNUD en indiquant ce qui suit :

- a) *Profile – décrivant la nature de l'activité, le domaine d'expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
- b) *Licences commerciales – documents d'immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;*
- c) *Etats financiers vérifiés les plus récents – état des résultats et bilan pour témoigner de sa stabilité financière, de sa liquidité, de sa solvabilité et de sa réputation sur le marché, etc. ;*
- d) *Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande le PNUD, contenant une description de l'objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
- e) *Certificats et accréditations – y compris les certificats de qualité, les enregistrements de brevets, les certificats de viabilité environnementale, etc.*
- f) *Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.*

B. Méthodologie proposée pour la fourniture des services

Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences du PNUD en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles, des conditions d'information et des mécanismes d'assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.

⁴ Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

⁵ Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone – aux fins de vérification.

C. **Qualifications du personnel clé**

Si la RFP en fait la demande, le prestataire de services doit fournir :

- a) *les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services, en indiquant qui assumera les fonctions de chef d'équipe, qui aura un rôle de soutien, etc. ;*
- b) *des CV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis si la RFP en fait la demande ; et*
- c) *la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu'il sera disponible pendant toute la durée du contrat.*

D. **Ventilation des coûts par prestation***

	Prestations <i>[énumérez-les telles qu'elles figurent dans la RFP]</i>	Pourcentage du prix total	Prix <i>(forfaitaire, tout compris)</i>
1	Prestation 1		
2	Prestation 2		
3	...		
	Total	100 %	

**Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

E. **Ventilation des coûts par élément de coût [Il ne s'agit que d'un exemple] Pour préparer ce tableau, il est important de suivre les instructions sur le PERSONNEL CLE (à proposer par lot) dans les termes de références**

Description de l'activité	Rémunération par unité de temps	Durée totale de l'engagement	Nombre d'employés	Tarif total
I. Services fournis par le personnel				
1. Services du bureau principal				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
2. Services des bureaux locaux				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
3. Services fournis de l'étranger				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
II. Frais				
1. Frais de déplacement				
2. Indemnité journalière				
3. Communications				
4. Reproduction				
5. Location de matériel				
6. Autres				
III. Autres coûts connexes				

[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]

[Fonctions]

[Date]

Annexe 3

Les termes de référence (TDRs) sont joints en annexe dans un fichier séparé.

Conditions générales applicables aux services

1.0 STATUT JURIDIQUE :

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS :

Le prestataire ne pourra demander à une autorité externe au PNUD ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et devra s'acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts du PNUD.

3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l'exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

4.0 CESSION :

Le prestataire devra s'abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit du PNUD.

5.0 SOUS-TRAITANCE :

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l'approbation et l'autorisation préalable du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. L'approbation d'un sous-traitant par le PNUD ne libérera le prestataire d'aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

7.0 INDEMNISATION :

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, le PNUD, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l'ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d'actes ou d'omissions du prestataire ou de ses employés, dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. La présente disposition s'étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d'accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l'utilisation d'inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s'éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :

- 8.1** Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.
- 8.2** Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d'indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.
- 8.3** Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d'un montant adéquat pour couvrir les demandes d'indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l'endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l'utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.
- 8.4** Sous réserve de l'assurance contre les accidents du travail, les polices d'assurance prévues par le présent article devront :
 - 8.4.1** nommer le PNUD en qualité d'assuré supplémentaire ;
 - 8.4.2** inclure une renonciation à subrogation de l'assureur dans les droits du prestataire contre le PNUD ;
 - 8.4.3** prévoir que le PNUD recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.
- 8.5** Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir au PNUD une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

9.0 CHARGES/PRIVILEGES :

Le prestataire devra s'abstenir de causer ou de permettre l'inscription ou le maintien d'un privilège, d'une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou du PNUD sur toute somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu'il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l'issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n'en aura plus besoin. Lors de sa restitution au PNUD, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l'usure normale. Le prestataire sera tenu d'indemniser le PNUD au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l'usure normale.

11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :

- 11.1** Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, le PNUD pourra revendiquer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d'auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour le PNUD dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l'exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour le PNUD.
- 11.2** Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l'exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l'exécution de ses obligations aux termes du contrat, le PNUD ne se prévaudra d'aucun droit de propriété sur ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes au PNUD une licence perpétuelle d'utilisation desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.
- 11.3** Si le PNUD en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d'une manière générale, prêter son assistance aux fins de l'obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence au PNUD, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.
- 11.4** Sous réserve des dispositions qui précèdent, l'ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété du PNUD, devront être mis à sa disposition aux fins d'utilisation ou d'inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu'aux fonctionnaires autorisés du PNUD à l'issue des prestations réalisées en application du contrat.

12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

Le prestataire devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu'il fournit des prestations au PNUD et devra également s'abstenir de toute utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :

Les informations et données considérées par l'une ou l'autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l'une des parties (le « Divulgateur ») à l'autre partie (le « Destinataire ») au cours de l'exécution du contrat et qui seront qualifiées d'informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

13.1 Le destinataire (le « Destinataire ») desdites informations devra :

- 13.1.1** faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s'astreint pour ses propres informations similaires qu'il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et

- 13.1.2** utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.
- 13.2** A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :
- 13.2.1** à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et
- 13.2.2** aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance desdites Informations pour les besoins de l'exécution d'obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu'il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d'un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu'aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :
- 13.2.2.1** une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou
- 13.2.2.2** une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ; ou
- 13.2.2.3** s'agissant du PNUD, un fonds affilié tel que l'UNCDF, l'UNIFEM ou l'UNV.
- 13.3** Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier au PNUD suffisamment à l'avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute autre mesure opportune avant qu'une telle divulgation ne soit effectuée.
- 13.4** Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l'Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.
- 13.5** Le Destinataire n'aura pas l'interdiction de divulguer les Informations qu'il aura obtenues d'un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.
- 13.6** Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.
- 14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION**
- 14.1** En cas de survenance d'un quelconque évènement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit le PNUD avec l'ensemble des détails s'y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l'incapacité totale ou partielle d'exécuter ses obligations et de s'acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier au PNUD tout autre changement de situation ou la survenance de tout évènement compromettant ou risquant de compromettre l'exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, le PNUD prendra les mesures qu'il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme

étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au prestataire d'un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.

- 14.2** Si, en raison d'un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s'acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, le PNUD aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l'article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.
- 14.3** Le terme de force majeure, tel qu'il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d'autres actes d'une nature ou d'une force similaire.
- 14.4** Le prestataire reconnaît et convient qu'en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles le PNUD est engagé ou se prépare à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans lesquelles le PNUD se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

15.0 RESILIATION

- 15.1** Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'engagement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.
- 15.2** Le PNUD se réserve le droit de résilier le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, le PNUD devra rembourser au prestataire l'ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.
- 15.3** En cas de résiliation par le PNUD en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD au prestataire, à l'exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.
- 15.4** Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s'il tombe en cessation de paiements, s'il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer le PNUD de la survenance de l'un quelconque des événements susmentionnés.

16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS

- 16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.
- 16.2 Arbitrage.** Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n'auront pas fait l'objet d'un règlement amiable en

application de l'article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui concerne l'ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages commerciaux internationaux de l'Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien, corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s'il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l'article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l'article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des intérêts supérieurs au taux interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s'agir que d'intérêts simples. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu'elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18.0 EXONERATION FISCALE

18.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération de l'Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou redevances, le prestataire devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

18.2 Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

19.0 TRAVAIL DES ENFANTS

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

20.0 MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

21.0 RESPECT DES LOIS

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

22.0 EXPLOITATION SEXUELLE

22.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

22.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable

et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.

Programme des Nations Unies pour le Développement



**TERMES DE REFERENCE
RELATIFS AU RECRUTEMENT
D'UN CABINET
INTERNATIONAL EN VUE
D'APPUYER L'ELABORATION
D'UNE STRATEGIE DE
TRANSFORMATION DIGITALE
DU SYSTEME JUDICIAIRE
TCHADIEN**

Août2022

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les lois et textes fondamentaux du Tchad consacrent unanimement le principe de l'Etat de droit dont le gardien est le pouvoir judiciaire. Ainsi, la Constitution de 2018, en son article 1^{er}, stipulait que le Tchad est une République souveraine, indépendante, laïque, sociale, une et indivisible, fondée sur les principes de la démocratie, le règne de la loi et de la justice ». La Charte de la Transition abonde dans le même sens et conforte le pouvoir judiciaire dans son rôle de « gardien des libertés et de la propriété qui veille aux droits fondamentaux des citoyens ».

Conformément à ce principe, les pouvoirs publics ont, de manière constante depuis les Etats Généraux de la Justice de 2003, exprimé la volonté de réformer et de moderniser la justice afin de la rendre apte à remplir ses fonctions essentielles de cohésion sociale et de développement économique mais également en phase avec la société numérique actuelle. Elle s'est concrétisée également par l'introduction d'un objectif spécifique dans la vision 2030 visant à « Garantir l'indépendance de la justice et en assurer l'efficacité¹ » et opérationnalisée dans le PND (2017 – 2021), par l'accessibilité du système judiciaire aux populations et l'amélioration de la politique carcérale².

Néanmoins, un certain nombre de défis persistent et compromettent le fonctionnement optimal du système judiciaire tchadien. Des insuffisances sont décelées dans la gestion des ressources documentaires tant au niveau des juridictions que des maisons d'arrêt. On constate une dispersion de l'information disponible dans le secteur ainsi qu'un besoin d'en améliorer le traitement et l'exploitation. D'un côté, les problèmes sont dus à un manque de matériel (ordinateurs, imprimantes, scanners, logiciels adaptés, consommables informatiques, etc.), et de l'autre à des lacunes dans l'organisation interne des processus de travail (collecte, gestion/ transmission et archivage des données). Ces insuffisances nuisent à l'efficacité du système, empêchent le suivi régulier des dossiers et contribuent à la surpopulation carcérale.

La transmission des informations entre les différents maillons de la chaîne est rendue difficile par un manque de processus et de procédures assurant une traçabilité des dossiers. Cela engendre au mieux des lenteurs de la procédure et au pire la perte des dossiers. Le diagnostic au sein de la police judiciaire et des établissements pénitentiaires est encore plus alarmant car la gestion documentaire est particulièrement rudimentaire et il n'existe pratiquement pas de processus de traçabilité des informations et des dossiers.

En outre, l'accès aux services judiciaires au Tchad est aussi complexe qu'onéreux. Le pays dispose d'un nombre très limité d'institutions judiciaires surtout en milieu rural ; ce qui renforce les risques d'insécurité juridique des populations vulnérables notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Le Tchad compte 5 Cours d'Appel, 39 Tribunaux de Grande Instance, 43 Justices de Paix,

¹ République du Tchad, « Vision 2030 : Le Tchad que nous voulons », juillet 2017, Sous-axe 2.1, OS4.

² République du Tchad, Plan National de Développement 2017 – 2021 : Ensemble œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère, Aout 2017, Résultat 2.3.3.

5 Tribunaux de Commerce, et 3 Tribunaux de Travail pour une population de 17 414 717 d'habitants et une superficie de 1 284 000 km².

Face à ces défis et prenant en compte la nécessité de recourir aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) afin d'être à l'ère du numérique, il s'avère important de réfléchir sur les opportunités qu'offre l'E-Justice pour accompagner le ministère de la Justice dans ses efforts de renforcement de l'Etat de droit.

En effet, à l'instar du monde économique, le monde juridique est indiscutablement en train de basculer dans l'ère du numérique. Engager le ministère de la Justice dans un plan de transformation numérique aura pour conséquence un changement profond de ses modes de fonctionnement. Ce plan de transformation aura pour ambition de rendre la justice plus accessible, plus rapide, plus efficace et plus transparente. Il offrira la possibilité d'une dématérialisation totale et progressive des procédures civiles et pénales. Il fera évoluer en profondeur les systèmes d'information de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.

A terme, les magistrats et personnels de la justice disposeront d'outils performants leur permettant de faire le suivi régulier des dossiers dont ils ont la charge ; les échanges entre les professionnels du droit seront facilités ; les justiciables auront la possibilité de déposer des demandes et saisir la justice en ligne, de suivre leurs dossiers en ligne ; l'orientation des détenus sera facilitée, leurs avocats et leurs proches pourront effectuer des démarches en ligne (suivi des dossiers, prise de connaissance des décisions judiciaires et recours en justice) ; les mineurs pris en charge par la protection judiciaire des juges pour enfants seront suivis plus efficacement. Le suivi du personnel de justice (gestion des effectifs, affectation, retraite, etc) sera aussi facilité.

Parvenir à cet horizon requiert de la méthode et de la coordination pour éviter la duplication des efforts et la poursuite d'objectifs divergents voire contreproductifs. A cet effet, il convient d'appuyer la formulation d'une stratégie nationale de digitalisation du système judiciaire tchadien. Au-delà du PNUD, celle-ci servira de boussole au Gouvernement du Tchad et à l'ensemble des partenaires techniques et financiers du Tchad qui interviennent dans le domaine de la justice. Il détaillera les besoins en investissements pour l'atteinte d'une justice de référence et la consolidation de l'Etat de droit au Tchad après un examen minutieux de l'ensemble des initiatives en cours et de leurs forces et faiblesses. Dans une démarche systémique, il prendra concomitamment en charge les besoins en termes de système d'information, de cybersécurité, de processus métiers, d'infrastructures et de renforcement des capacités.

II. OBJECTIFS GLOBAL

Objectif général

L'objectif général poursuivi est de conduire au profit du Ministère de la Justice, la mission d'élaboration d'une stratégie de transformation digitale du système judiciaire tchadien en vue de la mise en place de la E-Justice pour le renforcement de l'état de droit au Tchad.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de :

Faire une analyse situationnelle suivie de propositions stratégiques d'amélioration sur les points ci-dessous :

- Faire un état des lieux de la maturité digitale du système judiciaire tchadien (outils digitaux utilisés, niveau de connaissance des outils dans l'administration, cadre légal et réglementaire) et évaluer le niveau de mise en œuvre des actions entreprises ;
- Faire une analyse des atouts et contraintes liés à la transformation digitale en mettant l'accent sur les modes de management, la modernisation des outils et des méthodes utilisés ;
- Définir une approche pour améliorer l'organisation du travail en se basant sur la culture de l'innovation ;
- Définir les approches collaboratives à adopter tant au niveau de la chancellerie (administration du ministère de la justice) qu'au niveau des institutions judiciaires et carcérales ;
- Proposer une stratégie intégrée innovante et nécessaire à la transformation numérique de l'Administration judiciaire ;
- Analyser l'impact de l'automatisation de l'Administration ainsi que les risques y afférents et proposer les mesures de mitigation nécessaires en tenant compte du respect de la vie privée et la protection des données, le respect des Droits de l'Homme, l'inclusivité des groupes vulnérables et du genre.

Proposer une offre de services publics dématérialisés :

- Réaliser un benchmark des procédures judiciaires à dématérialiser, les prioriser et étudier la faisabilité de cette dématérialisation en collaboration avec les services du Ministère en charge de la Justice ;
- Faire des propositions opérationnelles d'amélioration ou de développement finalisé de procédures judiciaires dématérialisées. Il conviendra, d'en proposer, au moins cinq (05) à développer en phase pilote
- Mettre en place à titre pilote, quelques volets de la transformation digitale pour 02 ressorts des Cours d'Appel (à déterminer par le Ministère en charge de la Justice à titre expérimental) et les autres services de la chancellerie ;
- Proposer un plan de renforcement des capacités des agents de l'écosystème judiciaire en matière de transformation numérique de la justice.

Proposer un plan d'actions pour l'opérationnalisation de la transformation numérique de l'Administration :

Le plan devra fournir une feuille de route à court et moyen terme pour opérationnaliser la transformation numérique de la justice au Tchad. Dès lors, un exercice de priorisation des projets identifiés devra être réalisé.

Le portefeuille de projets à mettre en oeuvre devra intégrer :

- **La planification des projets prioritaires** à proposer, en collaboration avec les services du Ministère de la Justice ;

A ce titre, il convient de développer des fiches de projets comprenant :

- Les objectifs stratégiques visés ;
- Les activités à réaliser ;
- Les ressources humaines à mobiliser (acteurs cibles et partenaires) ;
- Les indicateurs de mesure et de suivi ;
- Les risques et mesures de mitigation ;

- Les coûts et moyens financiers.
- **Le dispositif de portage institutionnel, de suivi et d'évaluation** à proposer, en collaboration avec les services du Ministère de la Justice ; à cet égard, il s'agira de :
 - Proposer un dispositif opérationnel ainsi que les organes de gouvernance pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de la transformation numérique de l'Administration ;
 - Définir les éléments indispensables au portage institutionnel ;
 - Proposer les termes de référence du mécanisme de suivi évaluation mis en place.
- **Prise en compte du genre** : Le cabinet devra inclure une dimension genre dans toutes les activités afin d'évaluer et faire progresser la contribution de la femme dans le secteur du numérique.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Une analyse situationnelle sur la transformation numérique du système judiciaire (outils digitaux utilisés, niveau de connaissance des outils dans l'administration, cadre légal et réglementaire) est effectuée ;
- Une approche est définie pour améliorer l'organisation du travail de l'appareil judiciaire de même que les modes de gestion ;
- L'offre de services publics dématérialisés est renforcée ;
- Un plan d'actions opérationnel avec un portefeuille de projets partagés est proposé pour renforcer la transformation numérique du système judiciaire ;
- Un dispositif de suivi - évaluation est mis en place pour mesurer les progrès enregistrés ; Des indicateurs de suivi de performance sont définis pour un meilleur suivi.
- Un plan de mobilisation des ressources est élaboré pour le financement des actions opérationnelles retenues pour le renforcement de la transformation numérique du système judiciaire ;
- Une formation de 5 jours, est réalisée par le cabinet au profit, d'au moins 50 participants (issus du groupe de travail E-Justice, des institutions judiciaires et des auxiliaires de la justice et du Ministère des Postes et de l'Economie numérique) sur les enjeux de la transformation digitale du système judiciaire.

IV. METHODOLOGIE

Le cabinet sera amené à travailler en étroite collaboration avec les principaux acteurs suivants :

- Le Ministère de la Justice chargé des Droits humains ;
- Les institutions judiciaires (Cours, Tribunaux, Parquets, Police judiciaire) et pénitentiaires (Maisons d'arrêt)
- Le Ministère en charge des Postes et de l'Economie numérique ;
- Le Ministère de la Fonction publique ;
- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;
- L'Autorité de régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP)
- Le Barreau du Tchad

- La Chambre des Notaires
- La Chambre nationale des Huissiers de justice
- Le secteur privé, les opérateurs de téléphonie ;
- La société civile et tout autre acteur identifié par le Ministère de la Justice chargé des Droits humains

Un comité de suivi technique composé de représentants du Ministère de la Justice chargé des Droits humains, Ministère des Postes et de l'Economie numérique, du Ministère de la Fonction publique, des institutions judiciaires et pénitentiaires, du Barreau, de la Chambre des Notaires et des Huissiers ainsi que du PNUD sera mis en place pour apprécier et valider les livrables issues de la mission du cabinet.

Ledit comité sera présidé par le représentant du Ministère de la Justice chargé des Droits humains secondé par le PNUD. Le cabinet devra travailler en étroite collaboration avec lesdits départements ministériels pour informer régulièrement les Autorités sur les contraintes, les avancées ainsi que les livrables retenus.

Les frais associés à l'organisation des réunions, en fonction des moyens disponibles, seront à la charge de la structure d'accueil (Ministère de la Justice) et du PNUD. Pour chaque réunion, un procès-verbal devra être produit par le cabinet et remis au président du comité technique.

Tout au long de l'exécution du contrat, le cabinet a l'obligation de tenir informé le Ministère de la Justice et le PNUD de tout problème rencontré pouvant mettre en péril le bon déroulement de sa mission.

V. LIVRABLES

Aux termes de chaque étape, le cabinet devra remettre, au PNUD et au comité de suivi, les livrables validés par les différentes parties en trois exemplaires en français (version papier et sur clés USB), notamment :

- La note méthodologique (12 pages maximum) de la mission avec un chronogramme détaillé ;
- Une note diagnostique sur la maturité digitale du système judiciaire tchadien (minimum 10 pages) ;
- Le plan de renforcement de capacités des agents en matière de transformation digitale ;
- Le plan d'actions opérationnel pour la transformation numérique du système judiciaire ;
- Un rapport de fin de mission avec les conclusions de la mission.

VI. CALENDRIER

Les travaux devront débuter le 15 septembre 2022 et s'achever, au plus tard le 15 novembre 2022. Le calendrier indicatif des tâches est présenté ci-dessous :

Livrables	PERIODE	DATE LIMITE
• Note méthodologique de la mission avec un chronogramme détaillé à produire 3 jours après la réunion de cadrage	Première semaine	22 septembre 2022
• Une note diagnostique de la maturité digitale du système judiciaire tchadien (minimum 08 pages) ;	10jours	2 octobre 2022

• La stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique.	14 jours	16 octobre
• Le plan de renforcement de capacités des agents sur la transformation digitale.	7 jours	23 octobre
Atelier de présentation et de validation de la note diagnostique de la maturité digitale du système judiciaire tchadien, de la stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique, ainsi que du plan de renforcement de capacités des agents sur la transformation digitale.	4 jours	27 octobre
• Une formation test sur les enjeux de la digitalisation du système judiciaire	7 jours	04 novembre
• Un rapport de fin de mission + La version finale, intégrant les recommandations de l'atelier de validation, de la Stratégie de transformation digitale du système judiciaire comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique, ainsi que du plan de renforcement de capacités des agents sur la transformation digitale. Y compris un document de synthèse ne dépassant pas 10 pages.	7 jours	11 novembre

VII. JALONS DE PAIEMENT

LIVRABLES	DELAI/Jour estimé	%
1ère tranche : Réception de la note d'orientation méthodologique et de la note diagnostique	10 jours	30%
2ème tranche : Stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel	40 jours	30%
3ème : Plan de renforcement de capacités et rapport final.	60 jours	20%
4ème et dernière tranche : Rapport final de Mission et Document de la stratégie comprenant le plan d'action opérationnel et le plan de renforcement des capacités. Y compris une synthèse de 10 pages maximum	7 jours	20%

VIII. PROFIL DU CABINET INTERNATIONAL ET DES CONSULTANTS

A. Expériences et capacités du cabinet

Pertinence des connaissances et de l'expérience internationale spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans d'autres pays du monde, en Afrique ou au Tchad : (i) Existence de projets similaires déjà réalisés ; (ii) Qualité des autres projets présentés en référence ; (iii) missions similaires réalisées pour le compte du PNUD ou d'une agence des nations unies

Compréhension de la mission : les aspects importants de la mission ont-ils été abordés avec suffisamment de détails ;

Évaluation du plan de mise en œuvre proposé, y compris si les activités sont correctement séquencées et si celles-ci sont logiques et réalistes.

Description de l'approche et de la méthode de l'offrant pour satisfaire ou dépasser les exigences du mandat

Réputation de l'organisation et du personnel, crédibilité/fiabilité du cabinet

B. Qualification du personnel proposé pour la réalisation des prestations

Les prestations des présents Termes de Références doivent être menées par un cabinet ayant une expertise avérée dans les différents domaines couverts par l'étude, notamment l'élaboration des stratégies de digitalisation, des plans opérationnels des stratégies IT. Le cabinet doit avoir une forte expérience dans la conduite de travaux similaires.

Le cabinet doit mettre en place une équipe d'experts ou consultants ayant des expériences approfondies et prouvées avec les profils ci-après :

- Un chef de projet spécialiste en dématérialisation des procédures judiciaires
- Un expert juriste, spécialiste en réformes structurelles de la justice
- Un spécialiste en Gestion axée sur les résultats (GAR), expert en formulation de programmes/projets
- Un expert en systèmes d'information.
- Spécialiste en administration et digitalisation de l'administration avec un atout en dématérialisation des procédures administratives

Le Cabinet fournira les Curriculum Vitae détaillés de chaque expert désigné. Ces experts doivent avoir les profils requis comme suit :

B.1. Chef du projet, spécialiste en dématérialisation des procédures judiciaires

Le Chef de projet doit posséder au moins un diplôme Universitaire d'au moins Master 2 en Informatique, en Systèmes d'informations ou autre domaine équivalent (BAC+5).

Il doit, entre autres :

- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expériences en matière de gestion des projets IT et de développement de plans stratégiques IT ;
- Avoir une bonne maîtrise d'un outil de Gestion de projets.
- Posséder une expérience professionnelle spécifique de pilotage d'au moins trois (3) projets similaires (élaboration de stratégie digitale) ces cinq (5) dernières années ;
- Au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles dans la proposition de solutions informatiques en lien avec l'administration publique et la justice en particulier ;
- Au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles dans la dématérialisation des procédures administratives et/ou judiciaires.

B.2. Un Expert juriste, spécialiste en réformes structurelles de la justice

- Niveau universitaire, au moins BAC+5 en droit ou domaines connexes

- Au moins quinze (15) ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'accompagnement de réformes structurelles et de modernisation de la justice avec au moins deux (02) missions similaires ;
- Bonne connaissance des problématiques liées à la numérisation des procédures judiciaires
- Avoir de bonnes connaissances en matière de recherche et d'analyse juridique
- Avoir de bonnes connaissances des prérequis légaux en matière d'e-justice
- Une expérience dans les systèmes judiciaires en Afrique serait un atout

B.3. Spécialiste en Gestion axée sur les résultats (GAR), expert en formulation de programmes/projets

- Niveau universitaire, au moins Bac+5 en planification et gestion des projets/programmes ou toute autre discipline connexe ;
- Au moins douze (12) ans d'expériences professionnelles dans la formulation de projets/programmes prenant en compte la dimension genre
- Avoir de bonnes connaissances en matière de recherche et d'analyse des politiques publiques
- Au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles dans l'élaboration de plan de renforcement des capacités. Une bonne connaissance de renforcement des capacités en milieu judiciaire serait un atout.

B.4 Expert en systèmes d'informations

L'expert systèmes d'information doit posséder au moins un diplôme d'ingénieur (au moins BAC+5) ou un Master 2 en informatique, cybersécurité, télécommunication ou en Technologies de l'Information et de Communication (TIC).

Il doit, entre autres :

- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la mise en place et l'implémentation des systèmes de sécurité complexes dans une administration internationale ou publique.
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant les cinq dernières années, dans la définition des architectures réseaux complexes, la mise en place d'un système de management de la sécurité.
- Connaissance des administrations judiciaires en Afrique et une expérience prouvée dans l'élaboration de schémas directeurs ;

Le spécialiste doit par ailleurs avoir des connaissances avérées et approfondies des réseaux, systèmes et sécurité des systèmes d'information :

- *Réseaux* : Protocoles de Routage, Commutations LAN, Pile TCP/IP, BLR, Fibre Optique, VoIP ; Firewalls, proxy, etc.
- *Systèmes* : systèmes de messagerie électronique, intranet, annuaires LDAP, Active Directory, Systèmes d'exploitation, Windows, Unix/Linux, etc.

Sécurité : Méthodes d'évaluation des risques, système de management de la sécurité de l'information (Famille ISO 27000). Une certification en sécurité des systèmes d'information serait un atout.

- *Connaissance technique* : systèmes de détection et de prévention d'intrusion (IDS/IPS), DLP, Pare-feu, VPN, PKI, Sauvegarde et restauration, Supervision, SIEM, Système de protection des équipements, Datacenter, virtualisation, cloud computing, etc.

B.5. Spécialiste en administration et digitalisation de l'administration avec un atout en dématérialisation des procédures administratives

- Niveau universitaire, au moins BAC+5 en administration et gestion publique ou en informatique, management des systèmes d'information ou toute autre discipline connexe ;
- Au moins Dix (10) ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'accompagnement de réformes structurelles notamment au sein de l'administration publique avec au moins deux (02) missions similaires ;
- Au moins dix (10) ans dans l'élaboration de plan de renforcement des capacités et l'assistance technique dans la proposition de solutions informatiques en lien avec l'administration publique ;
- Capacité à travailler avec un large éventail de personnes appartenant à des institutions et à des niveaux divers et dans la conduite de processus de planification stratégique ;
- L'expérience dans la dématérialisation des procédures judiciaires est un atout

IX. CRITERES D'EVALUATION

Critères d'évaluation		Maximum de points attribuables
1	Expérience et Capacités du cabinet	
1.1.1	Avoir au moins une référence internationale dans l'exécution des missions similaires/(i) Au moins 2 projets similaires déjà réalisés ; (ii) au moins 3 projets dans le domaine de réforme structurelle des administrations publiques	6
1.1.2	Avoir au moins une expérience dans la conduite d'une mission similaire dans un pays africain ou de la sous-région	3
1.1.3	Avoir au moins 4 ans d'expérience dans l'élaboration de stratégie et de plan d'action opérationnel pour la transformation numérique des services de l'administrations publique	3
1.1.4	Avoir une expérience dans le renforcement de capacités des agents publics en matière de transformation digitale	3
	TOTAL 1	15
2	Compréhension de la mission, Méthodologie, plan de travail et chronogramme	
2.1	Compréhension des objectifs et résultats attendus de la mission : les aspects importants de la mission ont-ils été abordés avec suffisamment de détails ?	5

2.2	Qualité et cohérence de la note méthodologique proposée par rapport aux termes de référence : Proposition d'une note méthodologique de la mission	20
2.3	Qualité et cohérence du plan de travail (6 points) et chronogramme (6 points) par rapport aux termes de référence/Évaluation du plan de travail proposé, y compris si les activités sont correctement séquencées et si celles-ci sont logiques et réalistes.	15
	TOTAL 2	40
3	Qualification du personnel	
3.1	<u>Consultant 1 : Chef de Mission/ Spécialiste en dématérialisation des procédures judiciaires (13 points)</u>	
3.1.1	Diplôme supérieur (BAC+5) en Informatique, en Systèmes d'informations ou autre domaine équivalent	4
3.1.2	Avoir au moins une référence internationale dans l'exécution des missions similaires	1
3.1.3	Justifier d'au moins dix (10) ans d'expériences en matière de gestion des projets IT et de développement de plans stratégiques IT	2
3.1.4	Posséder une expérience professionnelle spécifique de pilotage d'au moins trois (3) projets similaires (élaboration de stratégie digitale) ces cinq (5) dernières années	2
3.1.5	Au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles dans la proposition de solutions informatiques en lien avec l'administration publique et la justice en particulier	2
	Au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles dans la dématérialisation des procédures administratives et/ou judiciaires.	1
3.1.6	Une bonne maîtrise du français est requise	1
	Sous-Total Consultant 1	13
3.2	<u>Consultant 2 : Expert Juriste, spécialiste en réformes structurelles de la justice (8 points)</u>	
3.2.1	Diplôme supérieur (BAC +5) en droit ou domaines connexes	2
3.2.2	Au moins quinze (10) ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'accompagnement de réformes structurelles et de modernisation de la justice avec au moins deux (02) missions similaires	2
3.2.3	Expérience en matière de recherche et d'analyse juridique et bonne connaissance des problématiques liées à la numérisation des procédures judiciaires	1
	Bonnes connaissances des prérequis légaux en matière d'e-justice	1
	Expérience dans les systèmes judiciaires en Afrique serait un atout	1
3.2.4	Une bonne maîtrise du français est requise	1
	Sous-Total Consultant 2	8
3.3	<u>Consultant 3 : Spécialiste en Gestion axée sur les résultats (GAR), expert en formulation de programmes/projets (8 points)</u>	

3.3.1	Diplôme supérieur (BAC+5) en planification et gestion des projets/programmes ou toute autre discipline connexe	2
3.3.2	Au moins douze (12) ans d'expériences professionnelles dans la formulation de projets/programmes prenant en compte la dimension genre	1,5
3.3.3	Avoir participé à au moins une mission similaire	1
3.3.4	Avoir de bonnes connaissances en matière de recherche et d'analyse des politiques publiques	1
3.3.5	Au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles dans l'élaboration de plan de renforcement des capacités.	1,5
3.3.6	Une bonne maîtrise du français est requise	1
	Sous-Total Consultant 3	8
3.4	<u>Consultant 4 : Expert en systèmes d'informations (8 points) :</u>	
3.4.1	Diplôme (BAC+5) ou un Master 2 en informatique, cybersécurité, télécommunication ou en Technologies de l'Information et de Communication (TIC)	2
	Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la mise en place et l'implémentation des systèmes de sécurité complexes dans une administration internationale ou publique	1,5
	Avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant les cinq dernières années, dans la définition des architectures réseaux complexes, la mise en place d'un système de management de la sécurité.	1,5
	Connaissance des administrations judiciaires en Afrique et une expérience prouvée dans l'élaboration de schémas directeurs ;	1
	Connaissances avérées et approfondies des réseaux, systèmes et sécurité des systèmes d'information	1
	Une bonne maîtrise du français est requise	1
	Sous-Total Consultant 4	8
	<i>Consultant 5 : Spécialiste en administration et digitalisation de l'administration avec un atout en dématérialisation des procédures administratives (8 points)</i>	
	Niveau universitaire, au moins BAC+5 en administration et gestion publique ou en informatique, management des systèmes d'information ou toute autre discipline connexe	2
	Au moins Dix (10) ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'accompagnement de réformes structurelles notamment au sein de l'administration publique avec au moins deux (02) missions similaires ;	2
	Au moins dix (10) dans l'élaboration de plan de renforcement des capacités et l'assistance technique dans la proposition de solutions informatiques en lien avec l'administration publique	2
	Expérience dans la dématérialisation des procédures judiciaires est un atout	1
	Une bonne maîtrise du français est requise	1

	Sous-Total Consultant 5	8
	TOTAL 3	45
	TOTAL GENERAL	100



MEMORANDUM INTERNE

A : **Mme Rose Baguma**
Représentante Résidente Adjointe/Opération a.i

Approuvé par : **Mme Binta Sanneh**
Représentante Résidente Adjointe/Programme

DocuSigned by:

AD14B96DCB75488...

De : **M. Olivier Tshibola**
Coordonnateur de Projet

Visa : **M. Elie Yanyara**
EY/ AP *EYD*

Date : 06/09/ 2022

Projet : 00110841

OBJET : RECRUTEMENT D'UN CABINET INTERNATIONAL CHARGE D'ELABORER LA STRATEGIE DE TRANSFORMATION DIGITALE DU SYSTME JUDICIAIRE TCHADIEN

Dans le cadre de l'appui que le Programme des Nations Unies pour le Développement apporte au Ministère de la justice pour le renforcement de l'état de droit et la réforme de la justice, il est prévu d'appuyer par le biais du Projet Chaine pénale l'élaboration d'une stratégie de transformation digitale du système judiciaire au Tchad en vue de la mise en place de l'E-Justice.

A cet effet, je vous saurai gré de bien vouloir instruire vos services compétents à prendre des dispositions pour le recrutement d'un cabinet international expérimenté pour la conduite de cette mission au regard des termes de références de la mission en annexe.

Les dépenses seront imputées sur le COA du projet Chaine pénale ci-dessous :

Account	OPR Unit	Fund	Dep.ID	Project	Activity	Imp.Ag	Donor
	TCD10	04000	31604	00110841	4	001981	00012

Je vous remercie

Programme des Nations Unies pour le Développement



**TERMES DE REFERENCE
RELATIFS AU RECRUTEMENT
D'UN CABINET
INTERNATIONAL EN VUE
D'APPUYER L'ELABORATION
D'UNE STRATEGIE DE
TRANSFORMATION DIGITALE
DU SYSTEME JUDICIAIRE
TCHADIEN**

Août2022

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les lois et textes fondamentaux du Tchad consacrent unanimement le principe de l'Etat de droit dont le gardien est le pouvoir judiciaire. Ainsi, la Constitution de 2018, en son article 1^{er}, stipulait que le Tchad est une République souveraine, indépendante, laïque, sociale, une et indivisible, fondée sur les principes de la démocratie, le règne de la loi et de la justice ». La Charte de la Transition abonde dans le même sens et conforte le pouvoir judiciaire dans son rôle de « gardien des libertés et de la propriété qui veille aux droits fondamentaux des citoyens ».

Conformément à ce principe, les pouvoirs publics ont, de manière constante depuis les Etats Généraux de la Justice de 2003, exprimé la volonté de réformer et de moderniser la justice afin de la rendre apte à remplir ses fonctions essentielles de cohésion sociale et de développement économique mais également en phase avec la société numérique actuelle. Elle s'est concrétisée également par l'introduction d'un objectif spécifique dans la vision 2030 visant à « Garantir l'indépendance de la justice et en assurer l'efficacité¹ » et opérationnalisée dans le PND (2017 – 2021), par l'accessibilité du système judiciaire aux populations et l'amélioration de la politique carcérale².

Néanmoins, un certain nombre de défis persistent et compromettent le fonctionnement optimal du système judiciaire tchadien. Des insuffisances sont décelées dans la gestion des ressources documentaires tant au niveau des juridictions que des maisons d'arrêt. On constate une dispersion de l'information disponible dans le secteur ainsi qu'un besoin d'en améliorer le traitement et l'exploitation. D'un côté, les problèmes sont dus à un manque de matériel (ordinateurs, imprimantes, scanners, logiciels adaptés, consommables informatiques, etc.), et de l'autre à des lacunes dans l'organisation interne des processus de travail (collecte, gestion/ transmission et archivage des données). Ces insuffisances nuisent à l'efficacité du système, empêchent le suivi régulier des dossiers et contribuent à la surpopulation carcérale.

La transmission des informations entre les différents maillons de la chaîne est rendue difficile par un manque de processus et de procédures assurant une traçabilité des dossiers. Cela engendre au mieux des lenteurs de la procédure et au pire la perte des dossiers. Le diagnostic au sein de la police judiciaire et des établissements pénitentiaires est encore plus alarmant car la gestion documentaire est particulièrement rudimentaire et il n'existe pratiquement pas de processus de traçabilité des informations et des dossiers.

En outre, l'accès aux services judiciaires au Tchad est aussi complexe qu'onéreux. Le pays dispose d'un nombre très limité d'institutions judiciaires surtout en milieu rural ; ce qui renforce les risques d'insécurité juridique des populations vulnérables notamment les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Le Tchad compte 5 Cours d'Appel, 39 Tribunaux de Grande Instance, 43 Justices de Paix,

¹ République du Tchad, « Vision 2030 : Le Tchad que nous voulons », juillet 2017, Sous-axe 2.1, OS4.

² République du Tchad, Plan National de Développement 2017 – 2021 : Ensemble œuvrons pour un Tchad toujours fort, solidaire et prospère, Aout 2017, Résultat 2.3.3.

5 Tribunaux de Commerce, et 3 Tribunaux de Travail pour une population de 17 414 717 d'habitants et une superficie de 1 284 000 km².

Face à ces défis et prenant en compte la nécessité de recourir aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) afin d'être à l'ère du numérique, il s'avère important de réfléchir sur les opportunités qu'offre l'E-Justice pour accompagner le ministère de la Justice dans ses efforts de renforcement de l'Etat de droit.

En effet, à l'instar du monde économique, le monde juridique est indiscutablement en train de basculer dans l'ère du numérique. Engager le ministère de la Justice dans un plan de transformation numérique aura pour conséquence un changement profond de ses modes de fonctionnement. Ce plan de transformation aura pour ambition de rendre la justice plus accessible, plus rapide, plus efficace et plus transparente. Il offrira la possibilité d'une dématérialisation totale et progressive des procédures civiles et pénales. Il fera évoluer en profondeur les systèmes d'information de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse.

A terme, les magistrats et personnels de la justice disposeront d'outils performants leur permettant de faire le suivi régulier des dossiers dont ils ont la charge ; les échanges entre les professionnels du droit seront facilités ; les justiciables auront la possibilité de déposer des demandes et saisir la justice en ligne, de suivre leurs dossiers en ligne ; l'orientation des détenus sera facilitée, leurs avocats et leurs proches pourront effectuer des démarches en ligne (suivi des dossiers, prise de connaissance des décisions judiciaires et recours en justice) ; les mineurs pris en charge par la protection judiciaire des juges pour enfants seront suivis plus efficacement. Le suivi du personnel de justice (gestion des effectifs, affectation, retraite, etc) sera aussi facilité.

Parvenir à cet horizon requiert de la méthode et de la coordination pour éviter la duplication des efforts et la poursuite d'objectifs divergents voire contreproductifs. A cet effet, il convient d'appuyer la formulation d'une stratégie nationale de digitalisation du système judiciaire tchadien. Au-delà du PNUD, celle-ci servira de boussole au Gouvernement du Tchad et à l'ensemble des partenaires techniques et financiers du Tchad qui interviennent dans le domaine de la justice. Il détaillera les besoins en investissements pour l'atteinte d'une justice de référence et la consolidation de l'Etat de droit au Tchad après un examen minutieux de l'ensemble des initiatives en cours et de leurs forces et faiblesses. Dans une démarche systémique, il prendra concomitamment en charge les besoins en termes de système d'information, de cybersécurité, de processus métiers, d'infrastructures et de renforcement des capacités.

II. OBJECTIFS GLOBAL

Objectif général

L'objectif général poursuivi est de conduire au profit du Ministère de la Justice, la mission d'élaboration d'une stratégie de transformation digitale du système judiciaire tchadien en vue de la mise en place de la E-Justice pour le renforcement de l'état de droit au Tchad.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agit de :

Faire une analyse situationnelle suivie de propositions stratégiques d'amélioration sur les points ci-dessous :

- Faire un état des lieux de la maturité digitale du système judiciaire tchadien (outils digitaux utilisés, niveau de connaissance des outils dans l'administration, cadre légal et réglementaire) et évaluer le niveau de mise en œuvre des actions entreprises ;
- Faire une analyse des atouts et contraintes liés à la transformation digitale en mettant l'accent sur les modes de management, la modernisation des outils et des méthodes utilisés ;
- Définir une approche pour améliorer l'organisation du travail en se basant sur la culture de l'innovation ;
- Définir les approches collaboratives à adopter tant au niveau de la chancellerie (administration du ministère de la justice) qu'au niveau des institutions judiciaires et carcérales ;
- Proposer une stratégie intégrée innovante et nécessaire à la transformation numérique de l'Administration judiciaire ;
- Analyser l'impact de l'automatisation de l'Administration ainsi que les risques y afférents et proposer les mesures de mitigation nécessaires en tenant compte du respect de la vie privée et la protection des données, le respect des Droits de l'Homme, l'inclusivité des groupes vulnérables et du genre.

Proposer une offre de services publics dématérialisés :

- Réaliser un benchmark des procédures judiciaires à dématérialiser, les prioriser et étudier la faisabilité de cette dématérialisation en collaboration avec les services du Ministère en charge de la Justice ;
- Faire des propositions opérationnelles d'amélioration ou de développement finalisé de procédures judiciaires dématérialisées. Il conviendra, d'en proposer, au moins cinq (05) à développer en phase pilote
- Mettre en place à titre pilote, quelques volets de la transformation digitale pour 02 ressorts des Cours d'Appel (à déterminer par le Ministère en charge de la Justice à titre expérimental) et les autres services de la chancellerie ;
- Proposer un plan de renforcement des capacités des agents de l'écosystème judiciaire en matière de transformation numérique de la justice.

Proposer un plan d'actions pour l'opérationnalisation de la transformation numérique de l'Administration :

Le plan devra fournir une feuille de route à court et moyen terme pour opérationnaliser la transformation numérique de la justice au Tchad. Dès lors, un exercice de priorisation des projets identifiés devra être réalisé.

Le portefeuille de projets à mettre en oeuvre devra intégrer :

- **La planification des projets prioritaires** à proposer, en collaboration avec les services du Ministère de la Justice ;

A ce titre, il convient de développer des fiches de projets comprenant :

- Les objectifs stratégiques visés ;
- Les activités à réaliser ;
- Les ressources humaines à mobiliser (acteurs cibles et partenaires) ;
- Les indicateurs de mesure et de suivi ;
- Les risques et mesures de mitigation ;

- Les coûts et moyens financiers.
- **Le dispositif de portage institutionnel, de suivi et d'évaluation** à proposer, en collaboration avec les services du Ministère de la Justice ; à cet égard, il s'agira de :
 - Proposer un dispositif opérationnel ainsi que les organes de gouvernance pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de la transformation numérique de l'Administration ;
 - Définir les éléments indispensables au portage institutionnel ;
 - Proposer les termes de référence du mécanisme de suivi évaluation mis en place.
- **Prise en compte du genre** : Le cabinet devra inclure une dimension genre dans toutes les activités afin d'évaluer et faire progresser la contribution de la femme dans le secteur du numérique.

III. RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus sont les suivants :

- Une analyse situationnelle sur la transformation numérique du système judiciaire (outils digitaux utilisés, niveau de connaissance des outils dans l'administration, cadre légal et réglementaire) est effectuée ;
- Une approche est définie pour améliorer l'organisation du travail de l'appareil judiciaire de même que les modes de gestion ;
- L'offre de services publics dématérialisés est renforcée ;
- Un plan d'actions opérationnel avec un portefeuille de projets partagés est proposé pour renforcer la transformation numérique du système judiciaire ;
- Un dispositif de suivi - évaluation est mis en place pour mesurer les progrès enregistrés ; Des indicateurs de suivi de performance sont définis pour un meilleur suivi.
- Un plan de mobilisation des ressources est élaboré pour le financement des actions opérationnelles retenues pour le renforcement de la transformation numérique du système judiciaire ;
- Une formation de 5 jours, est réalisée par le cabinet au profit, d'au moins 50 participants (issus du groupe de travail E-Justice, des institutions judiciaires et des auxiliaires de la justice et du Ministère des Postes et de l'Economie numérique) sur les enjeux de la transformation digitale du système judiciaire.

IV. METHODOLOGIE

Le cabinet sera amené à travailler en étroite collaboration avec les principaux acteurs suivants :

- Le Ministère de la Justice chargé des Droits humains ;
- Les institutions judiciaires (Cours, Tribunaux, Parquets, Police judiciaire) et pénitentiaires (Maisons d'arrêt)
- Le Ministère en charge des Postes et de l'Economie numérique ;
- Le Ministère de la Fonction publique ;
- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ;
- L'Autorité de régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP)
- Le Barreau du Tchad

- La Chambre des Notaires
- La Chambre nationale des Huissiers de justice
- Le secteur privé, les opérateurs de téléphonie ;
- La société civile et tout autre acteur identifié par le Ministère de la Justice chargé des Droits humains

Un comité de suivi technique composé de représentants du Ministère de la Justice chargé des Droits humains, Ministère des Postes et de l'Economie numérique, du Ministère de la Fonction publique, des institutions judiciaires et pénitentiaires, du Barreau, de la Chambre des Notaires et des Huissiers ainsi que du PNUD sera mis en place pour apprécier et valider les livrables issues de la mission du cabinet.

Ledit comité sera présidé par le représentant du Ministère de la Justice chargé des Droits humains secondé par le PNUD. Le cabinet devra travailler en étroite collaboration avec lesdits départements ministériels pour informer régulièrement les Autorités sur les contraintes, les avancées ainsi que les livrables retenus.

Les frais associés à l'organisation des réunions, en fonction des moyens disponibles, seront à la charge de la structure d'accueil (Ministère de la Justice) et du PNUD. Pour chaque réunion, un procès-verbal devra être produit par le cabinet et remis au président du comité technique.

Tout au long de l'exécution du contrat, le cabinet a l'obligation de tenir informé le Ministère de la Justice et le PNUD de tout problème rencontré pouvant mettre en péril le bon déroulement de sa mission.

V. LIVRABLES

Aux termes de chaque étape, le cabinet devra remettre, au PNUD et au comité de suivi, les livrables validés par les différentes parties en trois exemplaires en français (version papier et sur clés USB), notamment :

- La note méthodologique (12 pages maximum) de la mission avec un chronogramme détaillé ;
- Une note diagnostique sur la maturité digitale du système judiciaire tchadien (minimum 10 pages) ;
- Le plan de renforcement de capacités des agents en matière de transformation digitale ;
- Le plan d'actions opérationnel pour la transformation numérique du système judiciaire ;
- Un rapport de fin de mission avec les conclusions de la mission

VI. CALENDRIER

Les travaux devront débuter le 15 septembre 2022 et s'achever, au plus tard le 15 novembre 2022. Le calendrier indicatif des tâches est présenté ci-dessous :

Livrables	PERIODE	DATE LIMITE
• Note méthodologique de la mission avec un chronogramme détaillé	Première semaine	22 septembre 2022
• Une note diagnostique de la maturité digitale du système judiciaire tchadien (minimum 08 pages) ;	Troisième semaine	6 octobre 2022

• La stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel prioritaire de la transformation numérique	Cinquième semaine	20 octobre
• Le plan de renforcement de capacités des agents sur la transformation digitale	Septième semaine	03 novembre
• Une formation test sur les enjeux de la digitalisation du système judiciaire	Huitième semaine	10 novembre
• Un rapport de fin de mission avec les conclusions de la mission	Neuvième semaine	14 novembre

VII. JALONS DE PAIEMENT

LIVRABLES	DELAI/Jour estimé	%
1ère tranche : Réception de la note d'orientation méthodologique et de la note diagnostique	10 jours	30%
2ème tranche : Stratégie digitale comprenant le plan d'action opérationnel	40 jours	50%
3ème et dernière tranche : Plan de renforcement de capacités et rapport final	60 jours	20%

VIII. PROFIL DU CABINET INTERNATIONAL ET DES CONSULTANTS

A. Expériences et capacités du cabinet

Pertinence des connaissances et de l'expérience internationale spécialisées sur les engagements similaires réalisés dans d'autres pays du monde, en Afrique ou au Tchad : (i) Existence de projets similaires déjà réalisés ; (ii) Qualité des autres projets présentés en référence ; (iii) missions similaires réalisées pour le compte du PNUD ou d'une agence des nations unies

Compréhension de la mission : les aspects importants de la mission ont-ils été abordés avec suffisamment de détails ;

Évaluation du plan de mise en œuvre proposé, y compris si les activités sont correctement séquencées et si celles-ci sont logiques et réalistes.

Description de l'approche et de la méthode de l'offrant pour satisfaire ou dépasser les exigences du mandat

Réputation de l'organisation et du personnel, crédibilité/fiabilité du cabinet

B. Qualification du personnel proposé pour la réalisation des prestations

Les prestations des présents Termes de Références doivent être menées par un cabinet ayant une expertise avérée dans les différents domaines couverts par l'étude, notamment l'élaboration des stratégies de digitalisation, des plans opérationnels des stratégies IT. Le cabinet doit avoir une forte expérience dans la conduite de travaux similaires.

Le cabinet doit mettre en place une équipe d'experts ou consultants ayant des expériences approfondies et prouvées avec les profils ci-après :

- Un chef de projet spécialiste en dématérialisation des procédures judiciaires
- Un expert juriste, spécialiste en réformes structurelles de la justice
- Un spécialiste en Gestion axée sur les résultats (GAR), expert en formulation de programmes/projets
- Un expert en systèmes d'information.
- Spécialiste en administration et digitalisation de l'administration avec un atout en dématérialisation des procédures administratives

Le Cabinet fournira les Curriculum Vitae détaillés de chaque expert désigné. Ces experts doivent avoir les profils requis comme suit :

B.1. Chef du projet, spécialiste en dématérialisation des procédures judiciaires

Le Chef de projet doit posséder au moins un diplôme Universitaire d'au moins Master 2 en Informatique, en Systèmes d'informations ou autre domaine équivalent (BAC+5).

Il doit, entre autres :

- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expériences en matière de gestion des projets IT et de développement de plans stratégiques IT ;
- Avoir une bonne maîtrise d'un outil de Gestion de projets.
- Posséder une expérience professionnelle spécifique de pilotage d'au moins trois (3) projets similaires (élaboration de stratégie digitale) ces cinq (5) dernières années ;
- Au moins dix (10) ans d'expériences professionnelles dans la proposition de solutions informatiques en lien avec l'administration publique et la justice en particulier ;
- Au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles dans la dématérialisation des procédures administratives et/ou judiciaires.

B.2. Un Expert juriste, spécialiste en réformes structurelles de la justice

- Niveau universitaire, au moins BAC+5 en droit ou domaines connexes
- Au moins quinze (15) ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'accompagnement de réformes structurelles et de modernisation de la justice avec au moins deux (02) missions similaires ;
- Bonne connaissance des problématiques liées à la numérisation des procédures judiciaires
- Avoir de bonnes connaissances en matière de recherche et d'analyse juridique
- Avoir de bonnes connaissances des pré-requis légaux en matière d'e-justice
- Une expérience dans les systèmes judiciaires en Afrique serait un atout

B.3. Spécialiste en Gestion axée sur les résultats (GAR), expert en formulation de programmes/projets

- Niveau universitaire, au moins Bac+5 en planification et gestion des projets/programmes ou toute autre discipline connexe ;
- Au moins douze (12) ans d'expériences professionnelles dans la formulation de projets/programmes prenant en compte la dimension genre

- Avoir de bonnes connaissances en matière de recherche et d'analyse des politiques publiques
- Au moins cinq (5) ans d'expériences professionnelles dans l'élaboration de plan de renforcement des capacités. Une bonne connaissance de renforcement des capacités en milieu judiciaire serait un atout.

B.4 Expert en systèmes d'informations

L'expert systèmes d'information doit posséder au moins un diplôme d'ingénieur (au moins BAC+5) ou un Master 2 en informatique, cybersécurité, télécommunication ou en Technologies de l'Information et de Communication (TIC).

Il doit, entre autres :

- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans la mise en place et l'implémentation des systèmes de sécurité complexes dans une administration internationale ou publique.
- Avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant les cinq dernières années, dans la définition des architectures réseaux complexes, la mise en place d'un système de management de la sécurité.
- Connaissance des administrations judiciaires en Afrique et une expérience prouvée dans l'élaboration de schémas directeurs ;

Le spécialiste doit par ailleurs avoir des connaissances avérées et approfondies des réseaux, systèmes et sécurité des systèmes d'information :

- *Réseaux* : Protocoles de Routage, Commutations LAN, Pile TCP/IP, BLR, Fibre Optique, VoIP ; Firewalls, proxy, etc.
- *Systèmes* : systèmes de messagerie électronique, intranet, annuaires LDAP, Active Directory, Systèmes d'exploitation, Windows, Unix/Linux, etc.

Sécurité : Méthodes d'évaluation des risques, système de management de la sécurité de l'information (Famille ISO 27000). Une certification en sécurité des systèmes d'information serait un atout.

- *Connaissance technique* : systèmes de détection et de prévention d'intrusion (IDS/IPS), DLP, Pare-feu, VPN, PKI, Sauvegarde et restauration, Supervision, SIEM, Système de protection des équipements, Datacenter, virtualisation, cloud computing, etc.

B.5. Spécialiste en administration et digitalisation de l'administration avec un atout en dématérialisation des procédures administratives

- Niveau universitaire, au moins BAC+5 en administration et gestion publique ou en informatique, management des systèmes d'information ou toute autre discipline connexe ;
- Au moins Dix (10) ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'accompagnement de réformes structurelles notamment au sein de l'administration publique avec au moins deux (02) missions similaires ;
- Au moins dix (10) ans dans l'élaboration de plan de renforcement des capacités et l'assistance technique dans la proposition de solutions informatiques en lien avec l'administration publique ;
- Capacité à travailler avec un large éventail de personnes appartenant à des institutions et à des niveaux divers et dans la conduite de processus de planification stratégique ;
- L'expérience dans la dématérialisation des procédures judiciaires est un atout

Certificate Of Completion

Envelope Id: 00532E2B637A4FBB985453CE951CFE98	Status: Completed
Subject: Please DocuSign: Recrutement Cabinet International	
Source Envelope:	
Document Pages: 11	Signatures: 1
Certificate Pages: 1	Initials: 8
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Envelopeld Stamping: Enabled	Nekalro Francine Dionmian Nadmian
Time Zone: (UTC-08:00) Pacific Time (US & Canada)	One United Nations Plaza
	New York, NY 10017
	nekalro.dionmian@undp.org
	IP Address: 154.73.165.149

Record Tracking

Status: Original	Holder: Nekalro Francine Dionmian Nadmian	Location: DocuSign
9/6/2022 4:08:35 AM	nekalro.dionmian@undp.org	

Signer Events

Binta Sanneh
binta.sanneh@undp.org
Deputy Resident Representative - Programme & Operations
UNDP Headquarters
Security Level: Email, Account Authentication (None)

Electronic Record and Signature Disclosure:
Not Offered via DocuSign

Signature

Signature Adoption: Uploaded Signature Image
Using IP Address: 196.2.15.166

Timestamp

Sent: 9/6/2022 4:15:18 AM
Viewed: 9/6/2022 10:12:27 AM
Signed: 9/6/2022 10:12:45 AM

In Person Signer Events**Signature****Timestamp****Editor Delivery Events****Status****Timestamp****Agent Delivery Events****Status****Timestamp****Intermediary Delivery Events****Status****Timestamp****Certified Delivery Events****Status****Timestamp****Carbon Copy Events****Status****Timestamp****Witness Events****Signature****Timestamp****Notary Events****Signature****Timestamp****Envelope Summary Events****Status****Timestamps**

Envelope Sent	Hashed/Encrypted	9/6/2022 4:15:18 AM
Certified Delivered	Security Checked	9/6/2022 10:12:27 AM
Signing Complete	Security Checked	9/6/2022 10:12:45 AM
Completed	Security Checked	9/6/2022 10:12:45 AM

Payment Events**Status****Timestamps**

Certificate Of Completion

Envelope Id: 27796E341C9C4DB2B95CCDA4D6601BC8	Status: Completed
Subject: Please DocuSign: DAO 008_RFP_Selection d'un Cabinet d'étude_Transformation digitale+Otm.docx, T...	
Source Envelope:	
Document Pages: 44	Signatures: 1
Certificate Pages: 1	Initials: 7
AutoNav: Enabled	Envelope Originator:
Enveloped Stamping: Enabled	Israel Nodjitoloum
Time Zone: (UTC-08:00) Pacific Time (US & Canada)	One United Nations Plaza
	New York, NY 10017
	israel.nodjitoloum@undp.org
	IP Address: 154.73.165.149

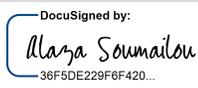
Record Tracking

Status: Original	Holder: Israel Nodjitoloum	Location: DocuSign
9/21/2022 6:08:52 AM	israel.nodjitoloum@undp.org	

Signer Events

Alaza Soumailou
 alaza.soumailou@undp.org
 Pour visa : Procurement Specialist
 UNDP Headquarters
 Security Level: Email, Account Authentication (None)

Signature

DocuSigned by:

 36F5DE229F6F420...
 Signature Adoption: Pre-selected Style
 Using IP Address: 154.73.165.149

Timestamp

Sent: 9/21/2022 6:11:48 AM
 Viewed: 9/21/2022 6:16:04 AM
 Signed: 9/21/2022 6:16:34 AM

Electronic Record and Signature Disclosure:
 Not Offered via DocuSign

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
Editor Delivery Events	Status	Timestamp
Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	9/21/2022 6:11:48 AM
Certified Delivered	Security Checked	9/21/2022 6:16:04 AM
Signing Complete	Security Checked	9/21/2022 6:16:34 AM
Completed	Security Checked	9/21/2022 6:16:34 AM
Payment Events	Status	Timestamps